

Documents

••• Document supplémentaire si conjoint actif :

⇒ Attestation de la caisse du pays de résidence d'accord ou de refus de prestations familiales.

Document supplémentaire si conjoint au foyer :

⇒ Un relevé de carrière du conjoint inactif.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire.



Le Service Social Maritime



Pour nous contacter :

Service Social Maritime de Ciboure
12 Quai Pascal Elissalt
64 500 Ciboure
Tél : (0033) 05 59 47 08 96
Email : ciboure@ssm-mer.fr
Plus d'informations : www.ssm-mer.fr

Siège Social :
54 quai de la Fosse - 44000 NANTES
☎ 02 40 71 01 50 - ☎ 02 40 71 01 55
Mél : direction@ssm-mer.fr



information :
Les prestations familiales pour enfant à charge



TU ES MARIN, TU VIS EN ESPAGNE,
ET TU TRAVAILLES SUR UN BATEAU
FRANÇAIS.

TU AS DES ENFANTS OU TU VAS
BIENTÔT EN AVOIR.

EN CONTRIBUANT À LA SÉCURITÉ
SOCIALE FRANÇAISE (ENIM), TU
POURRAS T'OUVRIR DES DROITS
AUX PRESTATIONS FAMILIALES DE
LA CAF EN FRANCE.

Les prestations familiales*

À PARTIR DU PREMIER ENFANT :

- La prime de naissance ou d'adoption
- Allocation de base
- Complément de libre choix d'activité et prestation partagée d'éducation de l'enfant.
- Allocation de rentrée scolaire
- Allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

À PARTIR DU DEUXIÈME ENFANT :

- Allocations familiales

TROIS ENFANTS ET PLUS :

- Complément familial

**REMARQUE : les prestations ne sont versées que si les conditions d'âges et de ressources sont réunies.*

Les démarches

Conjoint actif	Conjoint au foyer
1- vérifier ses droits dans le pays de résidence en déposant une demande	déposer une demande de prestations auprès de la CAF de Bayonne (France)
2- faire une demande de prestations auprès de la CAF de Bayonne (France)	

Adresse de l'agence d'allocations familiales :

CAF DE BAYONNE
10 avenue du maréchal Foch
64117 BAYONNE

Documents

DANS TOUS LES CAS :

- ⇒ Une déclaration de situation de la C.A.F. (disponible sur le site www.caf.fr).
- ⇒ Une déclaration de revenus C.A.F. (disponible sur le site www.caf.fr).
- ⇒ L'acte de naissance de chaque membre de la famille.
- ⇒ Une copie de la carte d'identité ou du passeport de chaque membre de la famille.
- ⇒ Une attestation d'assurance maladie délivrée par l'ENIM.
- ⇒ Une copie de la déclaration de revenus du pays de résidence du marin, et une copie de la déclaration de revenus des autres membres de la famille, s'ils travaillent;
- ⇒ Un numéro de compte bancaire (RIB).
- ⇒ Un certificat de scolarité pour les enfants de 6 à 18 ans, (allocation de rentrée scolaire).